

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 71 (1920)  
**Heft:** 12

**Rubrik:** Affaires de la société

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

quelque analogie avec une futaie. Sur chaque cépée, 6 à 8 rejets ont pris les devants et surcimé d'autres qui n'ont pas trouvé la place pour se développer. La coupe qui revient tous les 10-15 ans donne une abondante récolte de gros rondins, très estimés dans la région et qui s'écoulent facilement. L'exploitation a lieu sous forme de coupe rase dirigée de l'est à l'ouest. Le produit atteint une moyenne 150 m<sup>3</sup>, ce qui équivaut à un accroissement annuel d'environ 10-12 m<sup>3</sup>.

Depuis qu'a disparu le retour régulier de l'inondation, la production herbagère du sol entre les souches s'est grandement améliorée. Aussi, ce sol utilisé pour le pâturage du bétail donne-t-il subsidiairement un revenu agricole. Et il va sans dire que le peuplement d'aune fournit au village voisin un abri précieux dont bénéficient de nombreux vergers.

Pour toutes ces raisons, on peut admettre que malgré son caractère désuet et moyennâgeux, ce traitement en têtard sera maintenu longtemps encore. La commune propriétaire n'y perdra rien et le pittoresque, auquel l'homme des bois n'est pas insensible, ne pourra qu'y gagner.

H. Pillichody.

(Traduit d'après un article paru à la *Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen*, 1920, n° 9/10.)

## AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

### Assemblée générale extraordinaire.

La réunion annuelle qui devait avoir lieu en 1920 à Aarau étant définitivement renvoyée à l'an prochain, le comité permanent convoque les sociétaires à une assemblée extraordinaire qui a eu lieu à Soleure les 20 et 21 novembre.

Voici quel était l'ordre du jour de la séance :

- 1° Nomination des secrétaires et des scrutateurs.
- 2° Réception de nouveaux sociétaires.
- 3° Rapport du président.
- 4° Reddition des comptes.
- 5° Rapport des vérificateurs des comptes.
- 6° Budget pour 1921; augmentation de la cotisation annuelle et de l'abonnement au Journal.
- 7° Election du Comité permanent et des vérificateurs des comptes.
- 8° Réunion en 1921; choix du comité local.
- 9° Rapport sur l'activité de l'office forestier central en 1919/20.
- 10° Modification au contrat passé avec la Rentenanstalt pour l'assurance des sociétaires.
- 11° Propositions du comité tendant à décerner des récompenses aux propriétaires méritants de forêts particulières.
- 12° Révision des statuts de l'office forestier central.
- 13° Imprévu et divers (questions des dénominations forestières et des traitements).